

DELIBERATION DD2022_148

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	46
Votants	63
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 2 décembre 2022

LE 8 décembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

LANCEMENT DU PÔLE NUMÉRIQUE INNOVANT DIGITAL VALLEY

PRESENTS :

M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. NOYER, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, Mme SALOMON, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BUFFIERE
M. DELCROS donne pouvoir à M. ROLLAND
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. AMELIN
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS

LANCEMENT DU PÔLE NUMÉRIQUE INNOVANT DIGITAL VALLEY

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a piloté activement le projet de pôle Digital Valley. Le pôle sera un lieu d'innovation et d'appui à la digitalisation des entreprises de Dordogne et à la réalisation opérationnelle de leurs projets. Ce projet contribue à la modernisation du tissu économique à travers l'enjeu global de la transformation Numérique.

Que les études successives, les rencontres avec les entreprises, leur participation active aux ateliers, ont conduit à la fois à la validation de l'offre de services par les entreprises sur des enjeux convergents, et aussi à la validation du modèle de revenus du pôle, du prévisionnel financier et du déploiement opérationnel.

Que d'une part, le projet a associé les institutionnels, les partenaires publics et privés du territoire de la Dordogne (Conseil Départemental 24, French Tech Périgord Valley, IMASENS, l'IUT, les chambres consulaires et les entreprises). D'autre part, il s'est construit avec l'appui des partenaires publics et privés en Région Nouvelle Aquitaine (l'agence Aquitaine Développement Innovation, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Digital Aquitaine, la Banque des Territoires).

Que ce projet ambitieux prévoit un démarrage de l'activité en mode start up avec une phase d'amorçage de 3 à 5 ans à consolider par une recherche d'équilibre économique pour le budget de fonctionnement grâce à l'appui financier de l'ensemble des partenaires : le Grand Périgueux, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, la Banque des Territoires.

Considérant que pour le budget d'investissement, le Grand Périgueux a obtenu un appui financier du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à hauteur de 430 000 € HT.

Que le pôle Digital Valley aura ses espaces au sein du pôle ALIENOR.

Qu'à quelques mois de l'ouverture de l'espace Aliénor, et compte tenu du travail préparatoire réalisé, il y a lieu d'engager ce projet dans une phase opérationnelle au moyen de la création de l'association qui le pilotera.

L'offre d'accompagnement et d'animation de Digital Valley

Considérant que l'accompagnement du pôle concernera en premier lieu l'ensemble de la filière agro-alimentaire. Il s'étendra progressivement par la suite sur l'ensemble des filières stratégiques du territoire : production agricole, tourisme, bâtiment, transport, filière bois.

Que l'association prévoit le développement de deux types de missions :

- Des missions de service publics destinées à stimuler l'émergence de projets de transformation numérique :
 - Une gamme de services seront ainsi accessibles aux adhérents de l'association. Les actions envisagées portent essentiellement sur des ateliers de sensibilisation / retour d'expériences, formation, des actions de mises en relations, la diffusion de bulletin de veille technologique ou encore la création d'un club dédié à l'exploitation de la data.
 - Un dispositif d'incubation d'entreprises innovantes avec l'appui de partenaires dédiés sera également mis en place. Capacité d'accueil de 14 postes de travail, soit 7 entreprises

- Des prestations de conseil individuel (services inscrits dans le catalogue des services concurrentiels) seront également proposées : orientation vers des stratégies de résolution et des solutions technologiques éprouvées, vers des partenaires – fournisseurs de solutions techniques adaptées, initiation de projets collaboratifs, appui à l'ingénierie financière (projets d'innovation), conseil de mise en œuvre, conception produit, industrie 4.0, accès au marché par les canaux de distributions digitaux.
Ce volet de l'activité devra atteindre un équilibre économique sous 5 ans.
- Plateforme d'expérimentation : prototypage de produits et utilisations d'équipements pour réaliser des tests utilisateurs-consommateurs. Cette offre fera l'objet d'une étude de structuration et caractérisation par le responsable du pôle, dont voici le phasage :

L'équipe de Digital Valley

Considérant qu'afin de mener à bien son développement, l'association a besoin de recruter :

- un responsable de structure courant S1 2023. Cette personne sera partie prenante dans les actions d'accompagnement et de conseil proposées aux entreprises ;
- un chargé d'affaires en S2 2023 pour renforcer l'accompagnement individuel ;
- un chargé évènementiel / office manager en 2023 pour animer le territoire mais également dédié à l'administration courante de l'association.

Qu'en outre, la mobilisation d'un prestataire externe en charge du suivi économique et stratégique des projets incubés sera nécessaire : définition d'offre (produit/service), ciblage marché et appui à l'identification de clients pilotes, stratégie de croissance, recherche de financement.

Que le budget de l'association devrait progresser sur les trois premières années pour atteindre près de 550 000 € par an.

Que la part du Grand Périgueux serait de l'ordre de 28 %. Les ressources privés projetées représentent sur la phase d'amorçage 51 %.

Ressources annualisées – association Digital Valley

	2023	Taux d'intervention 2023	2024	Taux d'intervention 2024	2025	Taux d'intervention 2025	2026	Taux d'intervention 2026	2027	Taux d'intervention 2027	2023 – 2027	Taux d'intervention 2023-2027
Banque des Territoires	24 K€	9,40%	28 K€	7,70%	36 K€	7,30%	40 K€	7,20%	31 K€	5,70%	159 K€	7,20%
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Grand Périgueux	45 K€	17,60%	53 K€	14,40%	68 K€	13,60%	75 K€	13,50%	59 K€	10,70%	300 K€	13,40%
Total financements publics	164 K€	64,50%	195 K€	52,70%	249 K€	49,90%	276 K€	49,40%	215 K€	39,30%	1 100 K€	49,30%
Adhésion H.T	13 K€	5,00%	21 K€	5,60%	28 K€	5,50%	34 K€	6,00%	41 K€	7,40%	137 K€	6,10%
Facturation HT Hébergement	0 K€	0,00%	0 K€	0,00%	4 K€	0,70%	9 K€	1,60%	16 K€	2,90%	29 K€	1,30%
Facturation HT Prestation	25 K€	9,80%	63 K€	16,80%	97 K€	19,40%	120 K€	21,50%	161 K€	29,40%	466 K€	20,90%
Conseil Sponsoring privé	5 K€	2,00%	20 K€	5,40%	35 K€	7,00%	20 K€	3,60%	0 K€	0,00%	80 K€	3,60%
Contribution en nature des adhérents	47 K€	18,60%	73 K€	19,50%	87 K€	17,40%	99 K€	17,90%	115 K€	21,00%	421 K€	18,90%
Total financements privés	90 K€	35,50%	177 K€	47,30%	251 K€	50,00%	282 K€	50,60%	333 K€	60,70%	1131 K€	50,70%
TOTAL	254 K€	100,00%	372 K€	100,00%	500 K€	100,00%	558 K€	100,00%	548 K€	100,00%	2231 K€	100,00%

Les objectifs d'activités sur la période de 5 ans sont les suivants :

- 100 adhérents bénéficiant des services de l'association
- 30 projets accompagnés
- 10 projets de création d'entreprises incubés

Gouvernance public - privé

Considérant que le pôle Digital Valley sera créé sous forme associative (projet de statuts en annexe) avec la participation de membres de droit (les financeurs publics), de membres actifs (entreprises). Avec l'appui du Président, du Vice-Président, du Trésorier et de son Secrétaire, sa gouvernance sera assurée par :

- un Bureau (6 membres) : composé des 2 membres de droit, du Président, du Vice-Président, du Trésorier et de son Secrétaire. Il sera décisionnaire sur les orientations stratégiques du pôle.
- un Conseil d'Administration : les membres du bureau et trois collègues, composé chacun d'un membre actif (entreprises) représentant les thématiques du pôle. Lors des votes, les membres de droit (financeurs publics) ont une double voix. (9 membres) ;
- une Assemblée Générale : composé des membres de droit, des membres actifs et des membres partenaires.

Il est proposé que le Grand Périgueux soit représenté par sa Vice Présidente à l'économie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le plan de financement prévisionnel du pôle Digital Valley ;
- Décide de valider la participation financière du Grand Périgueux au budget de fonctionnement à hauteur de 640 000 € HT sur la période d'amorçage de 5 ans, représentant 28,70 % des participations publiques ;
- Décide de valider les statuts du pôle Digital Valley ;
- Décide de créer le pôle Digital Valley sous forme associative ;
- Décide de désigner Mme Claudine Faure représentante du Grand Périgueux au sein de la gouvernance de Digital Valley ;
- Autorise le Président à signer tous les documents liés au lancement du pôle Digital Valley

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 22/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 22/12/2022	Périgueux, le 22/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU